A VIEW OF BYRON.

What William Dean Howells Has to Say of the Poet.

How much wrong he did we should not now like to risk saying. We feel that it is not quite for us to say, though for whom it is to say is another matter. It would hardly at this day be a question of how far he had undermined faith, but how far he had undermined conduct, and probably his most crying sin will always be found to be that in his greatest poem he dealt falsely and to the enduring harm of all who give themselves up to his magic. This is the greatest of all pities, but no candid man can deny that the question of Lord Byron is ultimately the question of Don Juan, or that the thought of this is what first comes into the mind at mention of the poet's name. He is condemned to eternal association with a work whose beauties are seen through the shimmer of its putrescence and whose infamy no poet of a later time would accept for the sake of his fame. Byron is no longer a god, Byron is no longer a devil, but he was undoubtedly guilty of sin against the light which was in him.

His sin was largely a part of his pose, which was so largely a part of himself, and it must not be taken too seriously in making up a judgment of his character. He has been very much misjudged because he has been taken too seriously for good as well as for evil. Because he was turbulent and rebellious it was imagined that he was liberal; because he was splendid and profuse it was believed that he was generous, and he was always suffering from these misconceptions, both in his friends and in his foes.

The truth is that Byron was always an aristocrat with very feudal principles and instincts, and, though he gave his money and at last his life to the cause of Greek liberty, he died as distinctly for Byron as for Greece. There was a persistent boyishness in his nature, and with all his greatness he had few hours of maturity. His birth, his place, his experience, bred in him a youthful egotism which he never could put from him in his relations with others. He was not a judge of men or books, and his rash and coarse estimate of Keats was of the same quality as his estimate of Hunt. The texture of his strenuous mind was loose and rough; his work, except in rare and fortunate moments, had defects such as mark that of no other eminent poet; in his most magnificent passages he had touches of astonishing cheapness; he wore stage jewels over his cloth of gold. But he had bursts of true feeling amid his tawdriest declamation, and he gave proofs of real thinking in conditions which were alien even to any appearance of thinking.—W. D. Howells in Harper's Weekly.

Here's a Dish For You!

Apicius finished up his career by committing suicide after he had managed to run through a fortune equivalent to several millions sterling, which he spent entirely upon the pleasures of the table. Evidently much eating had made him mad. And such eating too! The following is the recipe for a "salacacaby:" Bruise in a mortar parsley seed, dried mint, dried pennyroyal, ginger, rue, coriander, stoned raisins, mustard seed and a few boned anchovies. Pound them well and add salt, oil, wine, pepper, vinegar and honey, the Roman equivalent for sugar. Stir these until they are thoroughly mixed. This is the liquid part of it—the dressing, so to speak. To continue: In another dish put three crusts of Pycentine bread, the flesh of two pullets, four goats' kidneys and one goat's tongue. Put the mixture, dressing and all, into a cacabulum and throw in some estine cheese, minced onions, garlic, cucumbers, filberts and pine kernels. Stir the mixture well and set the vessel aside in a warm place for three days. At the end of this time pour a soup over it, garnish with snow, and serve it up in the cacabulum.—New York Post.

A Kind Word.

"You never praise me any," said the young woman who delights in amateur theatricals.

"Why," replied the stage manager, "it goes without saying that you merit commendation."

"And you think that my acting has improved?"

"Y-yes. In one respect."

"And what is that?"

"You don't mix things up for the rest of the cast as much as you used to."—Washington Star.

Looking Up.

"Do you think the outlook any brighter, Blackcoke?"

"Much brighter. Mrs. Millioner is just married again, and I do all her divorce business."—Detroit Free Press.

Houses on Rafts.

Bangkok, the capital of Siam, is a floating city, containing 70,000 houses, each of which floats on a raft of bamboo.

DIDN'T FORGET HIM.

Uncle Jerry Rusk and the Farmer From the Kickapoo.

Major W. A. Curran of Wisconsin tells the following story to a writer for the Chicago Times-Herald:

During Rusk's first term as governor he attended a reunion at Boscobel. I was on the outskirts of the audience while Uncle Jerry was making a speech. An old farmer, appareled with the vintage of many years before, wearing a slouch hat tanned and retanned until it looked like a part of a scarecrow's uniform, and with long gray whiskers, shambled to my side. "I suppose you know who that is talking, don't you?"

"Yes, sir. That's Governor Rusk."

"Well, you needn't tell me. I knew Rusk long before you did, but I don't reckon he'd know me now, and if he did he wouldn't care to be seen talking with me."

I told him that he was mistaken; that General Rusk never went back on acquaintances. Then he told me this story:

"One winter night, pretty early in the fifties, I heard an ox driver loudly urging his team down by the crossing near our house. I was then living near Kickapoo. I said to my wife: 'I believe that's some poor fellow who's got stuck. I'll go and help him out.' When I got there, I saw a young fellow standing in the water pulling the logs off the sled to lighten the load so his two yoke of oxen could pull it up the bank. I offered to go and help him.

"'Oh, no,' he said, 'one of us is enough to get wet such a night as this. I'll get along all right.'

"It was about 9 o'clock when his load was landed on the bank, and I said to the driver, 'You better put your oxen in my shed and come to the cabin and stay overnight.'

"I took care of the cattle and he went into the house, and when I entered there he sat, a great, strapping fellow, before the big blaze in the old fashioned fireplace, warming and drying himself. The first thing he said was: 'My friend, I believe I'm the happiest man in the United States this minute. I'm glad I accepted your invitation.'

"My wife trotted around and got him a nice warm supper, and we gave him the best bed in the house. That was my first introduction to Jerry Rusk, who was then the driver of oxen at the munificent price of 50 cents per day. I used to see him once in a while when he was driving the stage from Prairie du Chien to Viroqua after that, but we haven't come together for a long time."

I told the old gentleman that the governor would know him the minute he saw him. He wouldn't believe it. After the meeting was over a number of prominent citizens of Boscobel and elsewhere were gathered about the governor discussing various questions. I told the old gentleman to walk past the crowd and try to catch Uncle Jerry's eye. I stood back and watched the progress of events. He did as I directed. The governor suddenly looked up and saw him and broke forth in that hearty manner so well known to his friends: "Why, there's my friend of the Kickapoo—the man who took me in one cold winter's night long ago. Why, how do you do?"

Then he and the governor monopolized the balance of the time before dinner. About the happiest man at that reunion was the old farmer from the Kickapoo valley.

At the Photographer's.

A friend of mine took her 4-year-old girl to a photographer. The child couldn't be made to sit still. He of the camera was as suave as he could be and worked every device of gentle persuasion to make the little wriggler keep still. Finally he said to the despairing mother: "Madam, if you will leave the little dear alone with me a few minutes I think I can succeed."

The mother had scarcely withdrawn when she was summoned back by the triumphant photographer, who exhibited a satisfactory negative.

When they reached home, the mother asked, "Nellie, what did the man say to you when I left you alone with him?"

"He thaid," lisped Nellie, "thit thtill, you little rathcall, or I'll thake you."—Boston Post.

Rather Depressing.

Rising Humorist—No use talking, I've got to discharge my typewriter.

Friend—Doesn't she do the work all right?

R. H.—Yes, but right in the midst of her copying every afternoon she breaks down and has a crying spell, and it is too awfully depressing for anything. I've got to let her go and get a young lady with a better developed sense of humor."—Twinkles.

Forewarned.

He (sentimentally)—Do you know how to tie a true lover's knot?

She (meaningly)—No, but I do know how to utter a true lover's "no."—Brooklyn Eagle.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etat de la Louisiane vs Edward O'Rourke.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,339—En vertu d'un writ de fieri facias P. J. McMahon sécurité, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 8 juin 1897, à midi, la suivante décrite propriété, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le Sixième District et désignés par les Nos 4 et 5 dans l'ilet No 261 borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Camp et Chestnut, sur un plan par G. H. Grandjean et d'après lequel plan les dits lots se trouvent à une distance de 87 pieds 4 pouces de la rue du Camp et mesurent chacun 29 pieds 1 pouce à l'avenue Napoléon, la même largeur dans le fond, sur 130 pi ds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans le procès ci-dessus comme la propriété de P. J. McMahon, sécurité.

Conditions—Comptant sur les lieux.

W. E. UNIACKE,
Shérif Criminel.

4 mai—4 11 18 25—juin 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur et améliorée dans le Sixième District.

No 5509 rue Camp, entre les rues Octavia et Joseph. La rue du fond étant Chesnut.

D'après les termes de la Vente.

Herman Meyer vs Pearse O'Leary.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 52,814.—En verto d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 mai 1897, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Trois lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances là dessus y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 274, borné par les rues Octavia, Camp Chestnut et Joseph, désignés comme lots sept huit et neuf, sur un plan dressé par Chas. de l'Isle, ce jour, le 16 avril 1885, annexé à un acte pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 10 mai 1885, d'après ledit plan; les dits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Camp, sur cent dix sept pieds deux pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles; le lot No neuf formant l'encoignure des rues Camp et Octavia.

Saisi dans le procès ci dessus.

Termes et conditions—1° L'acquéreur paiera comptant le montant des deux billets échus, chacun pour la somme de huit cent trente trois $33 1|3 100 dollars ($833 33 1|3) avec 7 0|0 d'intérêt par an du 18 février 1896, de même que l'intérêt, au même taux du 18 février 1896 sur le billet non échu de $833 33 1|3 (décrit ci-dessous) à la date de la vente; 5 0|0 honoraire d'avocat sur le principal et l'intérêt de tous les trois billets; $2 00 pour frais de la conduite de l'acte, $9 75 pour frais du greffier les frais et taxes du propriétaire et de la vente; et les taxes d'Etat et de ville (jusqu'en 1896 inclusivement) sur la dite propriété. 2° L'acquéreur devra jusqu'au montant total de son enchère assumer le paiement d'un billet de huit cent trente-trois 33 1|3 00 dollars ($833 33 1|3), daté de le 18 février 1895 et payable trois ans après sa date, avec 7 0|0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété, d'après l'acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 18 février 1895. 3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10avril—10 15 23 30- mai 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande et attrayante Propriété-Résidence de valeur dans le Sixième District,

Coin Ferdinand et Chestnutt. Dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Elizabeth et Walnut.

Connu comme le No 7010 rue Ferdinand.

Rosetta Gravel Paving and Improvement Company vs C. Julian Bartlett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,700—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 mai 1897, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District, ilet vingt-huit, bornée par les rues Ferdinand, Chestnut, Elizabeth et Walnut, la dite portion de terre étant à l'encoignure nord-ouest du dit ilet, et mesurant cent-vingt pieds sur la rue Ferdinand, par cent cinquante pieds de profondeur sur la rue Chestnut, avec des bornes parallèles dans le fond, et l'autre ligne de côté acquise de James A. Ivy par le défendant par acte pardevant Samuel Flower, notaire, en date du 30 mai 1893, Livre 148, folio 431.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

10 avril—10 15 23 30—mai 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés du Septième District.

Otto F. Briede vs Vina Amanda Williams et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 52,544—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de ce te ville, JEUDI, le 13 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° La moitié d'un lot de terre situé dans le septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet désigné par le No 29, nouveau plan, borné par les rues Hillary, Clinton, Anne et Esther, désigné comme lot No dix-sept sur un plan par William Fourchy, voyer, le quatre avril 1853, déposé en l'étude de A. Chapella, notaire. La moitié du dit lot No dix-sept en ceci transporté est la moitié contigu du lot No seize du même plan, la dite moitié mesurant quinze pieds trois pouces et quatre lignes de face sur la rue Esther sur cent quarante deux pieds huit pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Une portion de terre dans l'ilet borné par les rues Ann, Esther, Hillary, et Clinton, de la septième district de la Nouvelle-Orléans, mesurant soixante-et onze pieds quatre pouces et cinq lignes de face à la rue Hilary et quarante cinq pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans le l'affaire ci-dessus.

Conditions—Conditions sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civile de la Paroisse d'Orléans.

10 ave—10 15 23 30—mai 7 13

PLUS de cheveux gris.—En se servant du régénérateur instantané des cheveux, Chas. Muller; il changera instantanément les cheveux gris en leur couleur naturelle; il n'est pas nuisible; d'un usage facile, pas de graisse; prix, $1; préparé seulement par Chas. Muller, 11 rue Baronne. Coiffure pour dames.

15 aout—4 1 2 dim

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Rare

—POUR—

Un Placement Profitable.

PROPRIETE CONFISQUEE DE VALEUR.

Dans la liquidation du The Southern Syrups, Liquors and Cordial Manufactory.

No 46,869 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 mai 1897 in re et pour le compte de la Southern Syrups and Cordial Manufactory en liquidation, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

Sur une rente viagère d'une certaine propriété confisquée sur la mort d'un premier propriétaire, la propriété est décrite comme suit—

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, maintenant Decatur, Nouvelle-Levée, maintenant North Peters, Bienville et Conti, désignés par les Nos 7, 9, 15 et 16. Les lots 7 et 9 se touchent et mesurent chacun 21 pieds 1 1|5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée et 20 pieds 4 1|2 pouces dans le fond.

Le lot No 7 a une profondeur de 46 pieds 7 1|2 pouces sur le côté vers la rue Bienville et 40 pieds 8 1|2 pouces sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a une profondeur de 43 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 7 et 37 pieds 9 pouces sur le côté du lot No 11. Les lots Nos 15 et 16 se touchent et mesurent chacun comme suit: Le lot No 15 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profondeur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre ligne parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et connues par les nouveaux numéros municipaux 331 et 333 rue Nouvelle-Levée, maintenant N. Peters, et 330 et 332 Levée, maintenant Decatur.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec billets vendeur, portant intérêts à raison de 7 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les assurances et les autres clauses de garantie.

Acte A. H. Browne, notaire.

L'acquéreur assumera les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 8

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Désirable et bien situé cottages doubles et simples dans le Quatrième District—Un cottage résidence No 532 rue Josephine, entre les rues Fulton et Rousseau—Le cottage double et productif Nos 628 et 630 rue Septième, entre les rues Fulton et Chippewa—Le cottage double formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa—Cottage simple No 3008 rue Chippewa, entre les rues Septième et huitième.

Succession de Louis Fahrmann No 30,942, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et aussi dans l'affaire de John G. Fahrmann vs les mineurs, Louis S., John J. et Edward Andrew Fahrmann No 52 965, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu positivement en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans rendu le 14 avril 1897, signé le 21 avril 1897, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 28 avril 1897, homologant les procédures d'une assemblée de famille et aussi en vertu et conformément avec un ordre supplémentaire daté et signé le 28 avril 1897 de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour et rendu dans l'affaire ci dessus de la propriété ci dessous décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Jackson, Joséphine, Rousseau et Fulton, maintenant St Thomas, désigné par le No Dix sur un plan par M. Gribner, en date du 26me jour de juin 1870, conformément à laquelle ledit plan le dit lot mesurant trente-et-un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes et le lot est désigné par le No Dix sur un plan fait par Fitquet & Crampon, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits et privilèges, etc., qui y appartiennent. Les améliorations sur ledit lot sont désignées comme suit: Le cottage simple connu par le numéro 532 Joséphine, ayant trois chambres à cuisine, cuve, hangar, etc., et commandant un bon loyer.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette, paroisse Jefferson), dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Fulton et Chippewa; les dits lots sont désignés par les Nos un et deux sur un plan déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan 19; ladite lots sont contigus et le lot deux, formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa, mesure trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de quatre-vingt-un pieds; le lot un mesure trente-et-un pieds neuf pouces de face à la rue Septième sur une profondeur, entre ligner parallèles, de quatre-vingt-un pieds.

Les dits lots sont bornés dans le fond par la ligne du lot trois sur le dit plan lequel lots sont formés des lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte daté le 10 de juin 1842, passé pardevant D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sur le lot sont décrites comme suit; Le Cottage double Nos 628 et 630 rue Septième, contenant deux chambres de chaque côté, toit en bardeaux, cour, citerne, etc; Le Cottage double couvert en ardoise formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa ayant quelques trois chambres, cuisine de chaque côté avec cour, citerne, etc. Et le Cottage simple dans le fond No 3008 rue Chippewa, contenant quelques deux chambres, cour, écurie, hangars, ect.

Le tout toujours bien loué et situé sur les lots ci-dessus décrits.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec billets des acquéreurs subdivisés, de façon à satisfaire tous les partis intéressés, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que les clauses de non-alleudo et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, le transfert de la police aux porteurs des billets, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de leurs enchères au moment de la vente, les actes de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acqueurs.

2mai—2 13 20 27—juin 3

Succession de Mme Winnie Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 51,646—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Gallagher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

PHARMACIE DELOCHE

GEO. TUSSON, Gérant,

COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits.

9mai—4Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

PROPRIETES Substantielles et de valeur

Améliorées et non améliorées

—DANS LES—

DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS.

2 Juin 1897.

J. B. Junqua et als.

vs.

Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. LESSEPS, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI le 2 juin 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 18 avril 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1° TROIS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, dans l'ilet 374, borné par LES RUES DUMAINE, ST PHILIPPE, WHITE ET DUPRE, désignés par les Nos 10 11 et 13, et mesurant chacun trente et-un (31) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face sur la rue ST PHILIPPE, sur cent (100) pieds de profond ur.

2° SEPT LOTS DE TERRE VACANTS ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les RUES TOULOUSE, LOPEZ ET SALCEDO ET LA PROMENADE CARONDELET désignées comme lots Nos 3 à 9 tous deux inclusivement et mesurant chacun vingt-neuf (29) pieds et une (1) ligne de face à la rue Toulouse sur cent (100) pieds de profondeur (plus ou moins) et formant les encoignures des rues TOULOUSE ET LOPEZ et des rues TOULOUSE ET SALCEDO

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, et originalement connu comme la PROPRIETE DE L'ENTREPOT BROOKLYN, désigné comme lot 9 de l'ilet No 9, borné par les AVENUES PACIFIQUE ET PELICAN, (autrefois rue Peters) et les rues Elmire et Alix, et mesurant trente-un (31) pieds sept (7) pouces de face à la dite Avenue Pacifique sur une profondeur de cent-vingt-trois (123) pi ds (8) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations là dessus consistent d'une MAISONNETTE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 335 AVENUE PACIFIQUE, contenant quelques six chambres et louée pour $16.00 par mois

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans ou à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs avec lien de vendeur et privilèges et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir également toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au-dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant FRED. ZENGEL, Esq., notaire.

28 avril—28—mai 9 16 23 30 31—juin 1 2

Curateur de Fredericka Hellwig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 49,728—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Victor Hellwig, curateur dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

4 mai—4 9 18

Succession de John Paul Vogel (décédé).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,147.—Division E—Attendu que Peter Müller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Paul Vogel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

11 mai—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

Grande Vente En Partage

—DE—

Propriétés Foncières

Magnifiquement situées

—ET—

Très Productives.

Le Superbe Lot pour Bâtir

Coin Baronne et Avenue Jackson

La résidence avantageuse en Bois et à deux étages.

No 2207 rue Baronne, près de l'avenue Jackson.

Le Joli Cottage

Double en bois, avec dépendances à deux étages.

Nos 2213 et 2215 rue Baronne

Les résidences commodes et bien bâties, en bois et à deux étages,

Nos 2219 et 2221 rue Baronne

—ET—

Un Bel Ilet de Terre

Dans le fond de la ville

Aux enchères publiques.

Dans l'affaire de Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R Rooney et als.

No 49,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureaux No 832 rue Commune—MARDI, 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 juin 1896 et signé le 3 juillet 1896, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, des propriétés foncières de valeur à savoir—

1° Celot pour bâtir, anperbement situé, à l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 270, borné par les rues Baronne, Philip, Jackson et Dryades. Le dit lot est désigné comme lot A 1 sur un devis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pillié député voyer de ville, et daté le 21 mai 1896, annexé à un inventaire pris dans l'affaire intitulée "Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R. Rooney et als." No 49,663 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, parlevant Busisio Rouen, notaire, le 21 mai 1896. Le dit lot forme l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne, par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot est formé d'une partie des parties de front des lots originaux Nos 17 et 18.

2° La résidence désirable en bois, ardoisée et à deux étages No 2207 rue Baronne, retirée de la rue et contenant galeries devant et derrière, vestibule aux deux étages salons doubles, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain et galerie et cinq chambres au second étage, citerne, chambres à charbon et bâtisse à deux étages dans le fond, jardin de ant et sur le côté. Le terrain est grand, ayant pivage en briques et pelouse sur le côté, le tout plus pleinement décrit comme suit—

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, portant le No 2207 rue Baronne, dans les mêmes districts et ilets que et touchant la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci dessus mentionnés fait par Edgar Pillié, député voyer de ville. La dite portion de terre commence à une distance de 32 pieds de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 59 pieds 5 pouces sur la rue Baronne par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de portions des lots originaux Nos 17 et 18.

3° Le joli cottage double bien bâti, en bois et ardoisé avec bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 2213 et 2215 rue Baronne, adjoignant la propriété ci-dessus décrite retirée de la rue et entouré d'un joli grillage, ayant galerie devant et douze chambres en tout dans la bâtisse principale, trois citernes allées de chaque côté, cour de derrière et bâtisse à deux étages dans le fonds bâti avec des compartiments pour le bois et le charbon et une chambre en haut. Le terrain est grand et est plus pleinement décrit comme suit à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2213 et 2215 rue Baronne, etc.; et situés dans les mêmes districts et ilets que, et touchant à la propriété deuxièmement décrite, et désigné comme Lot B 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci dessus mentionnés et faits par Edgar Pillié, député voyer de ville. Le dit lot de terre commence à une distance de 91 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 37 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Baronne, par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson, la séparant du lot A 2, de 122 pieds 9 pouces, ensuite à angle droit sur une première ligne de fond 28 pieds 7 pouces et 6 lignes, ensuite à angle droit sur la deuxième ligne 9 pieds et 1 pouce; et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip, le séparant du lot C 2, de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, et est composé des parties au fond des lots originaux Nos 17 et 18 et d'un petit morceau du lot original No 21.

4° Les élégantes, commodes et substantielle résidences doubles à deux étages en bois et ardoisées Nos 2219 et 2221 rue Baronne, y touchant, retirées de la rue et avec un joli grillage, contenant galerie double devant, vestibule aux deux étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, office et vaisselière et cinq chambres à coucher en haut de chaque côté; chambre de bain avec cabinet; le tout tapissé avec goût; bâtisse à un étage dans le fond avec une chambre de plus de chaque côté. Les terrains sont grands, pavés en Schillinger, parterres ornés, pelouses sur le côté et au fond etc., plus pleinement décrit comme suit à savoir:—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations portant les numéros municipaux 2219 et 2221 rue Baronne, etc., située dans le même district et ilet, et touchant la propriété troisièmement ci-dessus décrite, désignée comme lot C 2 sur un plan et certificat de voyer ci-dessus mentionné fait par Edgar Pillié, député voyer de ville. La dite portion de terre étant à une distance de 129 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesurant 61 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes et est composé de presque du tout du lot original désigné par le No 21. Ces splendides résidences sont comodes, ayant le plafond très élevé et sont tous bien ventilées.

5° Un certain ilet de terre composé de dix-huit lots de dimensions variés, numérotés de 1 à 18 inclusivement borné par les rues Dorgenois Rocheblave, Melpomène et Thalie, et une ligne qui le divise des autres propriétés acquises par John Coyle, le 25 juin 1888, conformément à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1897, en sus du prix de leurs adjudications, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Bus. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 avril—24—mai 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN J. CASTELL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Catherine Dooley, épouse de A. B. Sanders.

No 52,516—Cour Civile de District.—Division C.

Joli Cottage Double,

2622 et 2624 rue Melpomène, entre Robertson et Magnolia.

PAR JOHN J. CASTELL & CIE.—John J. Castell, Encanteur -